

Quelles chances pour un remariage ?

Kristell LEDUC et Anne VILLERET*

Depuis quelques années déjà, une nouvelle forme de cohabitation se développe, en marge de l'institution officielle qu'est le mariage. Il s'agit de l'union libre, reconnue légalement depuis 2004. Considérant qu'environ un mariage sur deux se termine par un divorce, on peut imaginer qu'un adulte connaissant une première rupture de mariage préférera sans doute, si le cas se présente, refaire sa vie sans se remarier. Une partie de la population pourtant décide de se remarier après une première rupture et la majorité le fait dans les huit années suivant cette rupture. Quels sont les facteurs qui peuvent influencer les chances d'un remariage ?

Parmi les adultes qui ont été mariés, environ 30% ont connu une rupture de mariage ...

La rupture de mariage peut revêtir plusieurs formes : le divorce, le décès et la séparation sans divorce. En 2004, 27% des personnes mariées au moins une fois dans leur vie avaient déjà connu une rupture de leur mariage. Minoritaire chez les jeunes de 18 - 34 ans (10%), la proportion de ruptures de mariage augmente sans surprise avec l'âge et, si elle touche 19% des adultes de la génération 35-44 ans et 26% des 45-54 ans, elle concerne 42% des personnes plus âgées (65 ans ou plus).

Selon les générations, l'évolution est différente entre les hommes et les femmes : la proportion de ruptures de mariage se situe aux alentours de 25% pour les hommes à partir de 45 ans, alors qu'elle double entre la génération des femmes de 45-54 ans (27 %) et celle de 65 ans ou plus (56 %). La différence entre les hommes et les femmes aux âges plus avancés pourrait s'expliquer, en partie, par le fait que l'on recense beaucoup plus de veuves que de veufs après une fin de mariage par décès (dû au fait d'une espérance de vie plus élevée pour ces dernières).

Se remarier après une rupture de mariage...

On constate que sept adultes sur dix (68%) ayant connu une rupture de mariage au cours de leur vie ne sont pas encore remariés. Quant à ceux qui se

sont remariés, près des trois-quarts l'ont fait dans les huit ans suivant la rupture. Nous nous proposons donc d'étudier la probabilité pour un adulte de se remarier dans les huit années suivant la rupture de son mariage, selon différents critères comme le sexe, l'âge lors de la rupture ou encore la présence d'enfants, etc. Afin de laisser la même chance à tous les adultes de se remarier huit ans après leur rupture, notre analyse se concentre sur ceux dont le mariage s'est terminé avant le 31 décembre 1995.

... est plus facile pour les jeunes et les individus avec des enfants ...

Si certaines caractéristiques, comme la nationalité des individus (luxembourgeois ou résidents étrangers) ou l'âge de fin d'étude (indicateur indirect du niveau social) n'influencent pas le fait de se remarier dans les huit ans après la rupture, d'autres auraient plutôt des effets positifs. C'est entre autres le cas de l'âge.

Prenons comme cas-type l'exemple d'une femme luxembourgeoise, divorcée lorsqu'elle avait entre 35 et 39 ans, avec au moins un enfant lors de cette rupture, qui aurait fini ses études entre 16 et 19 ans et consécutivement quitté le domicile familial entre 22 et 25 ans et dont la rupture se serait déroulée plus de 28 ans avant le moment de l'enquête. Cette femme a une probabilité de 36% de s'être remariée dans les huit années suivant la rupture. Cette même femme aurait eu une probabilité plus importante de se remarier dans les huit ans si elle avait été plus jeune lors de sa rupture : 61% si elle avait été âgée de moins de 30 ans (cas n°1) et 53% si elle avait eu entre 30 et 34 ans (cas n°2).

De même, avoir au moins un enfant au moment de la rupture de son mariage influence positivement la probabilité de se remarier dans les huit ans. Ainsi, la femme de notre exemple mais sans enfant au moment de la rupture de son union (cas n°3) aura une probabilité moindre de se remarier dans les huit ans suivant la rupture (26%) qu'une femme présentant les mêmes caractéristiques mais ayant au moins un enfant (36%).

* CEPS/INSTEAD

... et également pour les hommes ...

Par ailleurs, les possibilités de former un nouveau mariage paraissent assez inégales selon qu'on est un homme ou une femme. Un homme a en effet plus de facilités qu'une femme à se remarier huit ans après la rupture de son union. Si, comme nous l'avons vu précédemment, la probabilité de se remarier dans les huit ans suivant la rupture s'élève à 36% pour la femme décrite dans notre cas-type, un homme, partageant les mêmes caractéristiques, verra sa probabilité passer à 47% (cas n°4).

... mais paraît plus difficile pour les personnes veuves ...

A contrario, si la rupture du mariage résulte d'un veuvage, toutes les autres caractéristiques (sexe, âge, etc...) restant par ailleurs les mêmes, l'adulte apparaît moins enclin à se marier une deuxième fois. Concrètement, la femme divorcée de notre exemple se remariera plus facilement qu'une femme

veuve ayant les mêmes autres caractéristiques : la première aura une probabilité de 36% de se remarier dans les huit ans suivant son divorce alors que cette probabilité chuterait à 12% pour la deuxième (cas n°5). Ceci pourrait s'expliquer par le fait qu'une partie des individus divorcés aurait mis fin à leur union après avoir déjà rencontré leur futur conjoint.

... et si la rupture est récente

Enfin, l'époque à laquelle se déroule la rupture influencerait également les probabilités des adultes de se remarier dans les huit ans. En effet, la femme de notre cas-type ayant rompu entre 1991 et 1995¹ (cas n°6) enregistre une probabilité de 20% de se remarier dans les huit années qui suivent sa rupture, alors que cette probabilité atteint 36% pour une femme disposant des mêmes caractéristiques, mais ayant rompu son mariage avant 1975². Ces résultats ne sont pas tellement étonnants si l'on considère l'évolution de l'union libre au cours des dernières décennies.

Probabilité, pour différents types d'adultes, de se remarier dans les huit années suivant leur rupture de mariage

Critères pris en compte	Cas-type	Cas 1	Cas 2	Cas 3	Cas 4	Cas 5	Cas 6
Âge à la rupture	Entre 35 et 39 ans	avant 30 ans	entre 30 et 34 ans	Réf	Réf	Réf	Réf
Nombre d'enfants	Au moins 1	Réf	Réf	Aucun	Réf	Réf	Réf
Sexe	Femme	Réf	Réf	Réf	Homme	Réf	Réf
Cause de la rupture	Divorce	Réf	Réf	Réf	Réf	Décès	Réf
Ancienneté de la rupture par rapport à l'enquête	Plus de 28 ans	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Entre 8 et 12 ans
Probabilité de se remarier dans les huit ans suivant la rupture	36%	61%	53%	26%	47%	12%	20%

Note de lecture : Réf signifie que la référence à prendre est celle du cas-type. La probabilité de se remarier, toutes choses égales par ailleurs (résultats obtenus par une régression logistique), dans les huit ans suivant la rupture de mariage pour le cas-type s'élève à 36% ; le cas-type correspondant ici à une femme luxembourgeoise, divorcée lorsqu'elle avait entre 35 et 39 ans, avec au moins un enfant lors de cette rupture, ayant fini ses études entre 16 et 19 ans et consécutivement quitté le domicile familial entre 22 et 25 ans et dont la rupture s'est déroulée plus de 28 ans avant le moment de l'enquête. Cette probabilité augmente jusqu'à 61% pour le cas n°1, qui présente les mêmes caractéristiques que le cas-type excepté l'âge lors de la rupture qui change et passe à moins de 30 ans.

Sources : PSELL-3/2004, CEPS/INSTEAD, STATEC

¹ C'est-à-dire entre 8 et 12 ans avant le moment de l'enquête.

² C'est-à-dire plus de 28 ans avant le moment de l'enquête.